



**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un et le 14 septembre à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Bergeroux de la commune, sous la présidence de Madame FONTAINE Sonia, Maire.

**Présents** : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, MOUREN Sylvie, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

**Absents excusés**: Mmes BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline. Mrs DEYE Manuel, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

**Procuration** : Mr DEYE Manuel donne procuration à Mr MUNOZ Estéban.

Mr DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

-----  
**LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30.**

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

M. Thierry Durand est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil du 1<sup>er</sup> juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le point n°6 (erreur de numérotation sur la convocation) est annulé.

## **POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION**

### **1-1 LOCATION**

Mme le Maire a exercé sa délégation pour 3 locations

- un T4 le 23/08/2021 pour un loyer de 375,17 €
- un T3 le 03/09/2021 pour un loyer de 402,72 €
- un T3 le 08/09/2021 pour un loyer de 406,34 €

### **1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES**

Mme le Maire n'a pas exercé sa délégation.

### **1-3 DROIT DE PREEMPTION**

Mme le Maire a renoncé au droit de préemption pour 6 dossiers :

- Mr et Mme MAUREL Christèle pour la parcelle AB 521, 4 rue Le Jardin des Oliviers, au profit de Mme VIAL Valérie.
- Consorts GARCIN pour les parcelles AB 551 et AB 408, Le Pigeonnier et Clastre, au profit de Mr et Mme LENNE Christophe.
- Mme PORTEBOIS-ASTIER Jocelyne pour les parcelles AC 421, AC 608, 4 chemin des Oliviers, au profit de Mr DELAROUX Lionel.
- Mr LOMBARD Jean pour les parcelles B18, B19, B609, Le Moulin, au profit de Mr GUBERT Bertrand.
- Consorts BOURDEAU pour les parcelles AD 250, AD 454, 30 Grand'rue au profit de Mr LEVIEZ Stéphane.
- SARL OLIFANT FINANCE pour la parcelle AC 754, 14 rue du 19 mars 1962, au profit de Mr ARAS Ozan et Mme BROSSARD Léa.

## **POINT N°2 : ANNULATION DE CREANCES**

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Madame le Trésorier y expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2018 et 2019 pour des factures d'eau.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 705.45 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Mme le Maire propose d'éteindre ces créances et de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

## **POINT N° 3 : REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS MUNICIPAUX**

Suite aux 2 recrutements, il est nécessaire de compléter les délibérations de 2016 et 2017 concernant le régime indemnitaire des agents.

**Pour ce qui concerne la filière technique :**

Il s'agit du RIFSEEP ;

Ce régime détermine des groupes de fonctions par cadre d'emploi.

Il faut donc créer le cadre d'emploi des techniciens territoriaux qui n'était pas prévu dans les précédentes délibérations, selon les mêmes principes.

Voté à l'unanimité.

**Pour ce qui concerne la filière police municipale,** il n'est pas couvert par le RIFSEEP, et a un régime spécial.

Mme le Maire propose de mettre en place :

- l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions, pour un taux maximum de 20% du traitement brut indiciaire.
- l'indemnité d'administration et de technicité, dont le montant est fixé par décret, avec un coefficient maximum de 8.

Voté à l'unanimité.

**POINT N° 4 : SUBVENTION ASSOCIATIONS**

M. Gilles GONCALVES explique que l'association Alpha Rescue basée à Peyruis est intervenue cet été en complément de 30 Millions d'Amis pour les chats errants.

Il propose de verser une subvention de 150€ comme pour les nouvelles associations.

Voté à l'unanimité.

**POINT N° 5 : CONVENTION DE MANDAT SDE LE PETIT NICE**

La construction de nouvelles maisons Montée des Oliviers nécessitait le renforcement du poste ENEDIS desservant le quartier. Il était donc opportun de profiter de ces travaux pour enfouir les lignes aériennes. Nous avons donc sollicité le SDE.

Il convient désormais de conventionner avec le SDE pour le paiement des travaux.

Le coût prévisionnel du programme : 11 855.52 TTC

Mme le Maire propose de confier conformément à la loi n°85-704 du 12/07/1985, relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence, par convention, une partie de ses attributions.

- d'approuver le programme de travaux de génie civil du réseau de téléphonie en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique Quartier Petit Nice
- d'approuver la convention de mandat, ci-jointe, à établir entre la commune de Malijai et le SDE 04
- d'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessus:
- de m'autoriser à suivre cette affaire, notamment à signer la convention susvisée et tous les documents y afférents.
- de s'engager à verser sa participation au SDE04 en trois annuités égales et à inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice budgétaire correspondant à l'achèvement des travaux

Voté à l'unanimité.

La Séance est levée à 18 heures 50.

=====

Le Secrétaire de Séance

Mr Thierry DURAND

